Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260320-2026_16-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/16

Date de convocation *: 16 mars 2026*

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Absente excusée : 1

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 20 mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, M. MAMODE Karhim, Mme DANET Éloïse, M. LE BLAY Brice.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :
Mme LE MOIGNINC Laure.

M. LE BLAY Brice a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Fixation du nombre d'adjoints.

Sous la présidence de M. Bernard LE BRETON, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du C.G.C.T).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du C.G.C.T, le conseil municipal peut fixer librement le nombre d'adjoints dans la limite de 30% de l'effectif global du conseil, ce qui donnerait pour la commune de Radenac un maximum de quatre adjoints. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints.
Il est proposé au conseil de fixer le nombre à quatre adjoints pour ce mandat.

CONSIDÉRANT les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026,

AYANT entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à quatre (4) le nombre de postes d'adjoints pour la durée du mandat du conseil municipal.

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)